

Présents : Thierry IGONNET, Mathilde CORTAMBERT, Jean THOREUX, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, Jean-Louis BACOT, Michel BARDET, Marie-Christine GRIFFON, Christophe LESCUT, Nicole RUY, Eugène VOUILLON, Pierre BERTHOUD, Jean Claude WAEBER.

Excusés : Catherine PARISOT, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL,

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Thierry IGONNET

Animateur de séance : Marie-Christine GRIFFON

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Chaufferie centrale

La qualité du bois livré s'est améliorée, permettant un meilleur rendement de la chaudière bois.

Les dysfonctionnements techniques sont en cours de résolution, sauf pour la chaudière fioul ou des investigations sont encore en cours.

Une expertise contradictoire sera réalisée le 6 mars, en présence des parties concernées par le litige sur la conception du silo.

Les « portes ouvertes » de la chaufferie et de la STEP ayant été annulées compte tenu des aléas météorologiques, sont reportées au samedi 9 mars, de 9h30 à 13h.

Îlot JANIN

APD (Avant Projet Détaillé),

Après détermination des mitoyennetés par le géomètre, contrairement avec les propriétaires riverains, la division en volumes est en cours d'achèvement en l'étude notariale Crivelli-Saulnier à Matour.

Au stade de l'APD (Avant Projet Définitif), l'opération conduite par la Communauté de Communes de Matour et sa Région prévoit un montant de travaux d'environ 788 100 € HT, pour un coût d'objectif, englobant maîtrise d'œuvre, bureaux d'études et de contrôle, de 818 781 € HT. Le coût à charge de la commune de Matour pour la réhabilitation des seuls locaux scolaires est estimé à environ 120 050 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre, BET et divers. La CCMR réhabilitera, sur ses fonds propres, les volumes d'intérêts communautaires : appartements, salles de permanences et les nouveaux locaux de l'office du tourisme.

La complexité de ce dossier est à relever, tant au point de vue administratif et financier qu'au regard des normes de construction, de plus en plus drastiques qui s'imposent au maître d'ouvrage.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de commander une étude complémentaire pour la mise en accessibilité, à moyen terme, de la cour de l'école élémentaire attenante ;
- de solliciter des devis pour envisager la réhabilitation des toilettes publiques de la place, à proximité immédiate ;
- de réhabiliter le réseau d'eaux usées et pluviales traversant la cour de l'école élémentaire avant réalisation des travaux sur les bâtiments, soit au plus tard dans l'été 2013 ;
- de demander au maître d'œuvre, pour l'implantation de la passerelle dans la cour intérieure de l'îlot Janin, la recherche d'une solution techniquement réalisable, évitant l'implantation de poteaux d'ancrage au sol, afin de permettre d'optimiser l'espace disponible.

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement en CDD d'un adjoint d'animation

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 21 janvier dernier, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, adjointe au maire, informe l'assemblée que le contrat de l'assistant du service Accueil et Tourisme a été renouvelé au 1^{er} mars, à temps non complet, 28/35^e, annualisé, pour une durée de 1 an, sur le fondement de l'article 3 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Demande de mutation d'un adjoint administratif titulaire

Le conseil municipal est informé de la demande de mutation d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire.

Cette procédure prévoit un préavis de 3 mois à effet du 11 mars 2013, soit un départ de l'agent de la collectivité au 11 mai 2013 au plus tard,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- remercie cet agent pour la qualité de son travail et de son investissement au service du public et de la collectivité,
- lui souhaite pleine réussite dans ses nouveaux projets personnels et professionnels
- charge le maire de lancer au plus tôt une procédure de recrutement, de manière à pourvoir le poste vacant, par voie contractuelle ou statutaire, dans les meilleurs délais.

Renouvellement du CDD d'un adjoint technique au service Ménage-Restauration

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition de Mathilde CORTAMBERT, 1^{ère} adjointe, décide de renouveler pour la troisième année consécutive, le CDD d'un agent arrivant à échéance au 14 mars 2013, à temps non complet, 24/35^o annualisé, pour une durée de 1 an, à compter du 15 mars 2013, sur le fondement de l'article 3 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Départ d'un ATSEM

Un agent, recruté en Contrat Unique d'Insertion depuis le 8 octobre dernier pour assurer des missions d'ATSEM à l'école maternelle, en remplacement d'un agent en congé maternité, a fait part de son souhait de résilier son contrat de manière anticipée conformément aux dispositions propres aux CUI, ayant été recruté en CDI par une commune voisine, sur un poste similaire.

Le conseil municipal :

- prend acte de cette décision
- remercie l'agent pour le travail accompli,
- accepte, à la demande de la collectivité d'accueil, de signer avec elle une convention de mise à disposition de l'agent pour deux journées avant le terme de son engagement pour la commune de Matour, afin de lui permettre une prise de son nouveau poste dans les meilleures conditions.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission tourisme culture animation

Isabelle BOUVIER-BOILEAU, effectue pour l'assemblée le compte rendu de la dernière commission, en date du 21 janvier dernier.

Camping, site de loisirs du Paluet

- Sur proposition de la commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- vote un tarif unique, indifférencié pour les enfants et les animateurs des centres de loisirs et des colonies de vacances, hébergées en plein air sur le stade, de 3€60 TTC, incluant l'entrée à la piscine municipale.
 - donne un accord de principe à l'équipement des HLL en téléviseurs et antennes paraboliques, sous réserve d'acceptation du montant du devis lors du vote du budget primitif,
 - accepte la proposition de la société Wii-Zone, d'équiper le camping et les chalets du Paluet, en accès internet sans fil à l'usage des clients, à ses frais moyennant l'exploitation du réseau au profit de la société pour une période initiale de 48 mois, et autorise le maire à signer la convention fixant les conditions ;
 - donne un accord de principe pour autoriser à titre expérimental en 2013, en sus des créneaux habituellement réservés au public, un accès aux bassins de la piscine pour les campeurs et/ou le public, pendant les plages horaires non utilisées par la natation scolaire en raison d'empêchement propre aux groupes ou de conditions climatiques non remplies, sous réserve que toutes les conditions de sécurité soient remplies,
 - donne un accord de principe à titre expérimental pour 2013, pour la prolongation de l'ouverture de la piscine en direction des campeurs et/ou du public, jusqu'au 15 septembre inclus, dans le but d'optimiser l'utilisation de cet équipement au bénéfice de la saison estivale du site du Paluet.
 - charge Thierry Michel, adjoint au maire, de vérifier les possibilités et modalités de mise en œuvre de ces deux dernières décisions, en lien avec le Maître Nageur, chef de bassin d'une part, et les services techniques d'autre part.
 - décide de présenter le projet de réhabilitation du bâtiment d'accueil du camping, pour solliciter un financement au titre de la DETR 2013,

3^{ème} Symposium International de Sculptures Monumentales

Après avoir entendu le rapport du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de la décision du Pays Sud Bourgogne de ne pas soutenir financièrement la 3^{ème} édition du symposium international de sculptures monumentales de Matour, malgré le succès rencontré et la notoriété générée lors des précédentes éditions, dans le but de privilégier les nouveaux demandeurs.
- déplore ce « saupoudrage » qui ne permet par la pérennisation d'événements structurants ni l'émergence d'une réelle politique culturelle en milieu rural et demande au maire de porter sa réflexion à la connaissance du président du pays.
- décide dans ce contexte d'abandonner le projet pour 2013.

Mission d'accompagnement du service Accueil et Tourisme

Isabelle BOUVIER-BOILEAU rappelle à l'assemblée, qu'après un certain nombre de mouvements de personnel, l'équipe en place compte actuellement 4 agents, considérés comme étant compétents et aptes au travail en équipe, motivés et soucieux du devenir des structures qui leur sont confiées. Ils ont réalisé, au cours de ces deux dernières années, sous la conduite des élus référents et de la secrétaire générale, une remise à niveau du fonctionnement quotidien des équipements.

Néanmoins, les efforts produits ne génèrent pas à ce jour les effets escomptés. La hausse de fréquentation n'est à ce jour ni réellement significative ni durable ; les résultats financiers, décroissants, ne sont pas satisfaisants et ne laissent pas envisager l'avenir avec sérénité.

A ce stade de l'organisation interne des services et à un an du renouvellement de l'équipe municipale, il paraît opportun à la commission de conforter le travail de ses agents en les dotant au plus tôt et dès la saison 2013, d'un appui extérieur, ponctuel, détaché du fonctionnement quotidien, susceptible d'apporter une vision et des compétences complémentaires.

La commission, après avoir étudié plusieurs possibilités, propose au conseil municipal de s'adjoindre pour une mission comportant plusieurs phases successives, étalées sur une période de un an, les services de Mme Véronique SAINZ, ancienne présidente de l'office intercommunal de tourisme et professionnelle du tourisme, pour son expertise en la matière, sa connaissance du contexte et des problématiques locales, et compte tenu de sa disponibilité immédiate.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de confier à Mme Véronique SAINZ, en tant qu'intervenant extérieur et ponctuel, une mission de conseil, d'appui aux élus et à l'équipe « accueil et tourisme », visant à développer la fréquentation, la rentabilité des sites touristiques et culturels municipaux.
- charge le maire et ses adjoints Isabelle BOUVIER-BOILEAU et Thierry MICHEL de finaliser le cahier des charges et la convention précisant les modalités de cette intervention.

Le conseil municipal est informé que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 25/02/2013 à 18h

Commission étang de pêche

Michel BARDET informe le conseil municipal des travaux de la commission qui s'est réunie le 26 janvier dernier, présente le bilan de l'année halieutique 2012, la mise à jour du règlement et les projets pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le règlement de l'étang de pêche mis à jour pour l'année 2013,
- confirme les tarifs de la régie votés pour 2013,
- note que la saison de pêche ouvrira le samedi 2 mars au lever du jour et fermera le mardi 31 décembre au coucher du soleil.
- prend acte de la mise à jour des nominations de « garde pêche de l'étang », confirme leur statut de bénévoles mais décide de leur attribuer, en remerciement de leurs fonctions de surveillance, une autorisation annuelle de pêche.
- prend connaissance et valide la liste des dépositaires 2013 chargés de la vente des cartes, désormais nominatives.

Commission école - cantine :

Réforme des rythmes scolaires

La réunion de concertation, organisée le 31 janvier à Trambly par le SIVU, à l'attention des maires du secteur, en présence du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) n'a pas apporté de réponses satisfaisantes aux problèmes induits par la réforme initiée en haut lieu, dans l'urgence et sans concertation.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, maintient ses décisions prises le 21 janvier :

- de ne pas appliquer le texte de la réforme à la rentrée 2013,
- de maintenir le rythme scolaire à raison de 4 jours par semaine, de 8h30 à 16h30, incluant le temps méridien.

Travaux et aménagements

A la demande des enseignants, divers travaux d'aménagement et d'entretien des locaux seront réalisés par l'équipe technique pendant les vacances scolaires.

L'implantation d'une cuve destinée à récupérer les eaux pluviales et un abri pour entreposer les vélos des enfants seront étudiés

Le projet d'acquisition de matériel informatique pour équiper les deux écoles sera définitivement arrêté lors du vote du budget primitif communal.

Commission technique :

Christophe LESCUT effectue pour l'assemblée le compte rendu de la dernière commission technique qui s'est tenue le 4 février dernier.

Il informe que :

- la corvée de taille des arbres au camping aura lieu le 23 février, par des bénévoles, en contrepartie de la récupération des bois et des produits de broyage des déchets verts.
- la prochaine réunion du groupe de travail aura lieu **le 04 mars à 20h30.**

QUESTIONS FINANCIERES

Budgets 2013

Le calendrier des réunions de préparation budgétaire est arrêté par le conseil municipal comme suit :

- le 12 mars : journée de travail de finalisation des budgets primitifs, avec les élus concernés,
- le 18 mars à 20h30, restitution au conseil municipal des travaux préparatoires, arbitrages et ajustements,
- le 2 avril à 20h30, vote des comptes de gestion, des comptes administratifs 2012 et des budgets primitifs 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement de la Croix Mission

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord à la demande d'option présentée par Mme Marie-Hélène TERRIER, en vue d'acquérir le lot n°4, d'une surface de 525 m²,
- dit que cette option sera valable jusqu'au 30 avril 2013.

Intercommunalité

Extension du périmètre de la Communauté de Communes de Matour et sa Région:

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier qu'il a reçu de la Préfecture concernant le projet d'extension du périmètre de la CCMR, permettant d'inclure la commune de Verosvres qui en a exprimé le souhait, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il présente le projet d'arrêté préfectoral n° 2012352-0004 et le soumet à l'approbation de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

Après accord des collectivités membres, le nouveau périmètre de la CCMR comprendra, à compter du 1^{er} janvier 2014, les communes de : Brandon, La Chapelle du Mont de France, Clermain, Dompierre les Ormes, Matour, Montagny sur Grosne, Montmelard, Saint Pierre le Vieux, Trambly, Trivy et Verosvres.

Réforme de l'intercommunalité

Le Maire informe le conseil municipal des incidences des réformes en cours, sur le nombre, la représentation et la désignation des délégués communautaires et indique que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Manifestations :

Le conseil municipal,

- sollicité par les associations organisatrices, donne son autorisation de passage sur le territoire communal, pour :
 - la marche organisée par l'association « sports et loisirs » de Montmelard, le 3 mars 2013,
 - le Trail du Haut Clunisois qui se déroulera le 7 septembre 2013.
- accepte de prêter la calèche communale, sous réserve de vérification préalable de son état, à un particulier qui en a fait la demande pour l'organisation d'un cortège de mariage,
- donne son accord au SIVU qui en a fait la demande, pour utiliser le gymnase et le parc de la Maison des Patrimoines afin d'y organiser un tournoi de Kinball inter-centres,

- charge Isabelle BOUVIER-BOILEAU de rechercher, en lien avec le SIVU une alternative à la mise à disposition du pavillon, indisponible à cette date, pour abriter un pique-nique en cas de mauvais temps.
- donne son accord à l'installation d'une exposition, intitulée « Dech'art » dans la cour de la maison des associations les 8 et 9 avril prochain,
- décide de ne pas donner suite à la demande de M André FAIVRE, d'utiliser à titre gracieux, le pavillon de la Maison des Patrimoines pour l'organisation d'une exposition et d'une conférence.

Demande de subventions :

Le conseil municipal,

- décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite aux demandes de subventions suivantes : CIFA Lameloise, Chambre des Métiers, les Amis du CADA

Convention :

Le conseil municipal,

- autorise le maire à établir et signer une convention avec la Paroisse des Saints Apôtres, de manière à clarifier la répartition des charges d'entretien de l'église entre celle-ci et la commune, selon leur nature : de fonctionnement ou d'investissement.

INFORMATIONS DIVERSES

Une équipe d'étudiants cinéastes réalisera le tournage d'un court-métrage sur la commune le 25 mars prochain, en soirée et une partie de la nuit.

Une nouvelle MAPA a ouvert ses portes à Saint Igny de Roche.

Données météorologiques de janvier 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Animateur de la prochaine séance : Catherine PARISOT

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Lundi 18 mars 2013 à 20h30